

Une info à nous transmettre? Une histoire à nous raconter? Ecrivez-nous à [web@20minutes.ch](mailto:web@20minutes.ch)

RENVOIS

04 septembre 2012 19:26; Act: 04.09.2012 19:05

# Sidéenne, elle a dû se battre pour rester à Genève

par Henri Della Casa - L'Office fédéral des migrations (ODM) tend à négliger les maladies des requérants, selon une étude réalisée par deux associations. Une Ivoirienne séropositive témoigne.

## La maladie face à la loi: deux cas

Dans les cas dits d'extrême gravité, l'état de santé d'un migrant n'est qu'un élément parmi d'autres dans la décision d'octroyer un permis humanitaire, stipule la Loi fédérale sur les étrangers. En 2011, 364 permis B ont été délivrés en Suisse.

Concernant les renvois inapplicables à cause d'un danger provisoire, seules 176 admissions (permis F) sur 3070 se fondaient l'an passé sur des raisons médicales.



(photo: Keystone)

On off i s rapports médicaux établissant une maladie grave chez les migrants et les requérants d'asile déboutés comptent pour beurre aux yeux des autorités fédérales. C'est le constat qu'ont dressé mardi l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) et le Groupe Sida Genève, six ans après le durcissement voté des lois en matière d'asile.

Une faute?

Signalez-la nous!

Eve\*, qui a fui sa Côte d'Ivoire natale après y avoir subi un viol collectif, a raconté hier son parcours du combattant pour obtenir un permis B humanitaire en janvier. Après son arrivée à Genève en 2006, une infection au VIH lui est diagnostiquée. S'ensuivent dépression et allergies aux traitements.

«Longtemps, j'ai préféré mourir plutôt que continuer à vivre avec ce mal.» Quatre avis médicaux ont pourtant été demandés par l'Office fédéral des migrations (ODM) à cette requérante. Tous attestaient de graves atteintes à sa santé.

Selon les deux associations qui ont rédigé une étude, l'ODM se contente souvent de s'assurer que les soins requis existent dans le pays d'origine de la personne menacée de renvoi. Sans se soucier de savoir si elle y aura aisément accès. «Le fardeau de la preuve incombe dorénavant à la personne malade», regrette Mariana Duarte, coordinatrice de l'ODAE romand. A elle de démontrer qu'elle ne peut pas être prise convenablement en charge dans son pays.»

Médecin responsable de la consultation pour victimes de la torture et de la guerre aux HUG, Laurent Subilia dénonce aussi la non-prise en compte voire l'incompréhension des avis des médecins par les fonctionnaires à Berne.